

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes  
Sud Luberon

Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation : 3 décembre 2025  
Date d'affichage : 3 décembre 2025

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 32

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Saint Martin de la Brasque, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-132  
Attribution d'une subvention à l'amicale du personnel « AMICALUB » - Budget 2026**

Rapporteur : Geneviève JEAN

**Présents :**

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUCH, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN.

**Procurations :**

Catherine SERRA donne procuration à Richard ROUZET,  
Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,  
Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT,  
Pierre AUBOIS donne procuration à Mariane DOMEIZEL,  
Bernadette VITALE donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,  
Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

**Absents et excusés :**

Jacques NATTA, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Eve MAUREL, Josiane PANATTONI, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Nicolas SALERNO

Monsieur Franck LAROCHE est nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-027 approuvant la création d'une amicale du personnel au sein de COTELUB ;

Vu la sollicitation de l'association « AMICALUB » en date du 18 septembre 2025 pour l'attribution d'une subvention sur les budgets 2025 et 2026 ;

Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Une amicale du personnel, dénommée « AMICALUB », a été créée par les agents de COTELUB sous la forme d'une association relevant de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

L'association a pour vocation de promouvoir le bien-être au travail, de développer une culture positive au sein de l'EPCI, participer à la vie interne de la collectivité, et surtout renforcer les liens entre les agents.

Pour 2026, l'association prévoit :

- l'organisation d'un repas annuel estival pour les agents et leur famille, conjointement avec l'assemblée générale (valeur unitaire par agent : 15 euros, coût total : 1 200 euros, les conjoint(e)s, enfants financent leur part) ;
- des sorties « renforcement d'équipe » ou « Team Building » visant à renforcer la cohésion entre agents (valeur unitaire : 75 euros, coût total : 6 000 euros) ;
- la participation des agents à un Challenge course à pieds (valeur unitaire : 15 euros de participation au dossier, coût total : 225 euros) ;
- la mise en place de tarifs préférentiels sur la billetterie de l'Office de Tourisme, à raison de 30 % de remise pour les agents tout au long de l'année (valeur unitaire : dépend de l'activité, coût total : 2 500 euros) ;
- la gestion des cadeaux de Noël destinés aux agents (valeur unitaire : 20 euros, coût total : 1 620 euros) ;
- l'organisation d'un goûter de Noël pour les enfants de moins de 15 ans des agents (valeur unitaire : 5 euros, coût total : 300 euros) ;
- la gestion des cadeaux de Noël à destination de ces enfants (valeur unitaire : 15 euros, coût total 930 euros).

Au regard de l'ensemble des actions prévues, l'association a sollicité une subvention d'un montant de 11 540 € pour couvrir ces dépenses. Les frais de fonctionnement et le déficit sera couvert par des actions menées par ailleurs par l'AMICALUB.

Le conseil communautaire où cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'attribution d'une subvention d'un montant de 11 540 € à l'association « AMICALUB » pour 2026 ;
- **D'autoriser** l'imputation des dépenses/recettes sur le budget général 2026 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance  
Franck LAROCHE

